

Communiqué de Presse

Arinthod, jeudi 3 octobre 2024

Quel avenir pour les chasseurs et leurs chiens ?

La publication, en décembre 2023, d'une première version de la proposition de règlement européen relatif au bien-être des chiens et des chats a de nouveau mis cette question sur la table des préoccupations majeures des chasseurs et tout particulièrement de ceux qui élèvent et utilisent des chiens à la chasse...

La Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), qui défend et promeut la pratique de ce mode de chasse, a très rapidement alerté sur l'incohérence et la dangerosité des mesures envisagées, bien trop éloignées des réalités de terrain, de l'expertise et des connaissances que les chasseurs aux chiens courants (mais ils ne sont pas les seuls) ont acquises de leurs animaux, années après années. Une seconde version de la proposition, publiée en juin 2024, a confirmé, malgré quelques suppressions, les risques de la mise en application de la future réglementation européenne et les conséquences désastreuses qu'elle aurait pour le monde cynégétique et la cynophilie.

La FACCC salue certaines des mesures envisagées qui constituent une avancée pour le bien-être des chiens, comme notamment le renforcement des responsabilités des propriétaires envers leurs animaux, l'obligation de prodiguer des soins adaptés aux espèces en termes d'alimentation, d'espace... Le bien-être des chiens de chasse faisant partie de l'éthique que la Fédération promeut. Elle souhaite cependant dénoncer l'incohérence d'autres mesures pour le monde de la chasse et la vie d'un chien de meute, comme par exemple, l'obligation d'identification par puce électronique au lieu du tatouage (facilement accessible à un grand nombre de chiens) ou l'interdiction de l'usage du collier à stimulation électrique pour le dressage ou la gestion des aboiements. Utilisés correctement, de manière responsable, ces dispositifs sont pourtant efficaces et sources de confort et de sécurité pour les chiens comme pour les hommes.

L'application de l'ensemble de cette proposition aux chiens courants ajouterait des contraintes auxquelles de nombreux chasseurs ne pourraient se conformer, menaçant l'élevage, et donc la pérennité, de races de chiens utilisées spécifiquement pour cette activité et qui constituent un véritable patrimoine vivant, historiquement ancré dans nos territoires, que nous nous devons aujourd'hui de préserver pour les générations futures.

La FACCC souhaite interpeller l'opinion publique et les décideurs politiques face à cette situation afin d'obtenir l'ajout de dérogations pour les chiens de chasse dans le règlement européen, à l'instar de celles prévues pour les chiens militaires, policiers ou douaniers ; Les chasseurs et leurs chiens assurant eux-aussi des missions de service public au bénéfice de l'ensemble de la population.

